



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/22/Add.2
12 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 116 et 118 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

PLAN DES CONFÉRENCES

Réunions à ajouter au calendrier des conférences et réunions
approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997

Note du Secrétariat

Additif

1. Dans le document A/C.5/51/22 et Add.1, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'il serait impossible d'assurer le service des réunions suivantes :

a) Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, quatrième session, du 10 au 21 février 1997 (séances en parallèle);

b) Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale, cinquième session, du 1er au 12 décembre 1997;

c) Groupe de travail plénier de la Sixième Commission chargé d'élaborer une convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, du 24 au 27 mars 1997.

2. On était parvenu à cette conclusion en partant de l'hypothèse générale selon laquelle, dans la plupart des cas, le nombre maximum de séances dont le service pourrait être assuré au cours d'une même semaine serait de 80, la moyenne étant plus proche de 70, dans la mesure où les ressources prévues au budget étaient censées couvrir environ 3 500 réunions par an.

3. Le nombre total de réunions qu'il est proposé d'ajouter au calendrier des conférences et réunions étant désormais connu, on peut à présent réexaminer la possibilité d'assurer le service des trois séries de réunions susmentionnées.

4. Il subsiste une inconnue, à savoir le nombre de séances que tiendra la Cinquième Commission. En 1996, cette commission a tenu au total 80 séances intersessions étalées sur huit semaines. Pour 1997, on a prévu provisoirement que des services devraient être assurés pendant 15 semaines pour ses séances intersessions. Si la Commission décidait d'utiliser l'intégralité des services prévus pour ces 15 semaines, il n'y aurait pas de ressources disponibles pour assurer le service des trois séries de réunions susmentionnées. En revanche, si elle acceptait de ne pas étaler ses séances intersessions sur plus de huit semaines, les ressources correspondant aux sept semaines restantes pourraient être allouées aux trois séries de réunions en question.

5. Compte tenu de ce qui précède, la Cinquième Commission souhaitera peut-être informer l'Assemblée générale qu'ayant réexaminé le nombre total de réunions dont le service devra être assuré en 1997, elle a décidé de ne pas étaler ses séances intersessions sur plus de huit semaines, et qu'il sera donc possible d'assurer le service de toutes les réunions mentionnées dans le document A/C.5/51/22 et Add.1.
